

Le **B**ulletin d' **I**nformation des **P**rofs-relais de la Mayenne



Editorial

Par **N. BERTRAND**

(IEN IO de la Mayenne)

Nous voilà déjà au mois de Juillet d'une année riche en évolution de notre système éducatif. Se dessine, d'ors et déjà le temps des vacances, des bilans et des perspectives de l'an prochain.



Des rendez-vous connus sont déjà pris (semaine Ecole-entreprise, semaine de l'industrie, Forum, mercredi de l'entreprise...) et d'autres sont à venir comme par exemple la journée enseignants dans l'industrie le 11 octobre prochain.

Nous pouvons compter sur la qualité de la relation avec nos partenaires du monde économique pour nous accompagner à la mise en œuvre de l'EPI et du développement opérationnel du « Parcours Avenir ».

Nous pourrions également nous reposer sur les partenariats créés par le pôle « Relation Education Economique », nouvelle sous direction au sein de la DAFPIC du Rectorat et du dynamisme du CLEE 53 au niveau local.

Parmi les objectifs de l'an prochain, la relance des jumelages « Etablissement—Entreprise » seront relancés selon la nouvelle charte. Il confirme la volonté des uns et des autres de mettre en place des liens forts entre l'entreprise et notre système éducatif et de rendre cette relation fonctionnelle et privilégiée.

Votre rôle de professeur relais est essentiel et je vous remercie chaleureusement pour votre investissement sur cet année scolaire et futur.

J'aurai plaisir à vous retrouver lors de notre prochaine réunion de rentrée mais en attendant je vous souhaite de belles vacances

Lycéen Cap-Sup,

**nouveau portail réalisé par le SAIO et le CAVL :
un outil par les lycéens et pour les lycéens,
au service de leur orientation.**

<http://lyceen-cap-sup.ac-nantes.fr/>

c'est la toute nouvelle bonne adresse à laquelle peuvent se connecter les lycéens ligériens.

En quelques clics et 8 thématiques (Formations, Après Seconde, APB, Emploi, Métiers, Se connaître, Actualités, Vie Pratique, bourses logements), **l'internaute accède à une sélection de pages Web utiles.**



Lycéen Cap-Sup où comment accéder à l'essentiel sans se perdre dans les méandres du cyberespace.

Notre métier est attractif :

DEVENIR ENSEIGNANT

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

informe celles et ceux qui aspirent à devenir Professeur sur le parcours d'études et les concours, le métier ainsi que la carrière.

3 thématiques richement illustrées d'infographies claires, de témoignages vidéos et de fiches pratiques pour tout savoir sur le plus beau métier du monde.

Le PARCOURS AVENIR est l'affaire de tous, de la 6ème à la Terminale.

Le contexte réglementaire :

extraits de l'arrêté du 1er juillet 2015, publié au Journal Officiel le 7 juillet 2015.

Article 2 - (*Le Parcours Avenir*) est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale.

Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Au lycée, l'évaluation des acquis des élèves est prise en compte dans leur livret scolaire, après avis du conseil de classe.

Annexe : Préambule.

Le monde du travail est en évolution permanente et l'obligation d'innovation en est devenue une composante importante. Dans ce contexte, les caractéristiques de la vie professionnelle de demain seront d'exercer des fonctions variées et de changer de domaines d'activités ou de métiers.

Il convient de permettre à chacun de repérer, anticiper et participer à ces évolutions, de développer son niveau de qualification et de connaissances et éventuellement de réorienter son projet professionnel tout au long de sa vie comme le précise la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

L'élève doit donc être doté d'outils d'information et acquérir des connaissances et des compétences qui lui permettent de comprendre l'environnement socio-économique proche, mais aussi un environnement plus éloigné, pour s'y projeter et se préparer à en devenir plus tard un acteur.

À ces fins, un parcours qui s'adresse à tous les élèves du second degré de l'enseignement scolaire de la classe de sixième de collège à la classe de terminale du lycée général, technologique et professionnel, est institué par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République : parcours Avenir.

Pour que ce parcours prenne tout son sens et participe à la culture commune, sa construction doit mobiliser les équipes éducatives des établissements, en lien avec les collectivités territoriales, les parents, ainsi que les partenaires extérieurs en charge d'éducation populaire, culturelle, sportive, environnementale, citoyenne et les représentants du monde économique et professionnel.

Enjeux et principes du parcours.

Le parcours doit être conçu comme une ouverture culturelle, en articulation avec les contenus disciplinaires, permettant un enrichissement des représentations des métiers et des formations pour tous les élèves quel que soit leur projet d'orientation. Ce parcours se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les EPI au collège ou encore les périodes de formation en milieu professionnel dans la voie professionnelle.

Le parcours est un processus guidé et progressif qui offre à chacun la possibilité, par la découverte et l'expérimentation, de mobiliser, développer et renforcer ses compétences. Il doit contribuer à ouvrir le champ des possibles professionnels en favorisant la connaissance des formations dans l'enseignement supérieur et la recherche, y compris à l'étranger, ainsi que la familiarisation avec le monde économique.

Il se déroule tout au long de la scolarité du second degré de l'enseignement scolaire dans la perspective d'études supérieures et d'insertion professionnelle.

1 Parcours Avenir, 3 objectifs majeurs :

1 - Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel

2 - Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative

3 - Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

La réussite du projet repose sur la capacité à mobiliser un ensemble d'acteurs et de ressources pour sa mise en œuvre. Il devra être formalisé et être porté auprès des différentes instances de l'établissement, notamment devant les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique et le conseil d'administration.

Retrouvez l'intégralité du texte officiel et des propositions de démarches pédagogiques sur education.gouv.fr rubrique politique éducative → les textes réglementaires → rechercher un BO → année 2015 / mois de juillet → « n°28 du 9 juillet 2015 en ligne » → « Enseignements primaire et secondaire - Actions éducatives → MENE 1514295A

**L'EPI Monde Économique et professionnel
est un cadre possible pour la mise en œuvre du
Parcours Avenir dans nos collèges.**

Le parcours avenir en ACTIONS :

CRÉATION D'UNE MINI-ENTREPRISE :

au Collège Jules-Ferry de Mayenne,

les élèves de 3^{ème} SEGPA ont travaillé en collaboration avec l'association Entreprendre pour apprendre afin de fonder *Fork innovation*. Ils ont fabriqué un porte-téléphone mobile baptisé *Four Tech* : appelés à présenter et défendre leur projet devant un jury lors du dernier concours régional de mini-entreprises, les jeunes entrepreneurs ont décroché le 24 mai une très belle 5^{ème} place (sur 26 collèges ligériens participants). Bravo à eux !

Entreprendre Pour Apprendre est une fédération de 20 associations type loi de 1901 dont l'objectif majeur est de favoriser l'esprit d'entreprendre chez les jeunes et de développer leurs compétences entrepreneuriales.

Dans toute la France, ce réseau de professionnels de l'entreprise (agréé par le Ministère de l'Education Nationale) accompagne les 8 - 25 ans en partenariat avec le monde éducatif.

www.entreprendre-pour-apprendre.fr



RENCONTRES AVEC DES PROFESSIONNELS :

au lycée Victor Hugo de Château-Gontier,

le 9 mai : les élèves de 1^{ère} L ont rencontré Mme Deloustal (Inspectrice d'Académie Honoraire) et M. Zuber (responsable de la communication du groupe VandB et gérant de la société 23^{ème} Homme).

Le 27 mai : les 2 classes de 1^{ère} ES ont échangé avec M. Lenormand, responsable des Ressources Humaines du groupe ACIEO dans le cadre du **JUMELAGE** avec l'entreprise SERRU.



Entendre des expériences et des avis différents mais complémentaires était très intéressant. (Manon, 1^{ère} L)

Nous avons découvert l'entreprise sous un angle différent, moins théorique qu'en cours. C'est important pour notre avenir. (Ludivine, 1^{ère} E.S.)

FORUM DES MÉTIERS :

au collège Alain-Gerbault de Laval,

3 jeudis de mai, l'ensemble des élèves de 4^{ème} ont découvert des métiers des secteurs secondaire et tertiaire (policier, peintre en bâtiment, technico-commercial, maçon, puéricultrice, métiers du numérique...).

SPEED DATING DE L'EMPLOI :

au lycée Léonard-de-Vinci de Mayenne,

les élèves de terminale CTRM (Conducteur Transport Routier Marchandises) ont fait face le 31 mai à 6 entrepreneurs dans le cadre d'entretiens d'embauche, certes fictifs, mais grandeurs nature.

A l'issue des échanges, chaque élève a pu évaluer ses atouts et ses faiblesses, entendre des conseils et enregistrer des contacts qui lui seront peut-être directement utiles dans un avenir plus ou moins proche.



M. Le Recteur William Marois dote l'Académie de Nantes d'un nouveau pôle Relation Education Economie.

« Suite à la mission d'études et d'évaluation du partenariat de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur avec le monde économique pour l'insertion professionnelle des jeunes et sur les propositions de madame Demontès et les recommandations du comité national école-entreprise (CNEE), la ministre de l'éducation nationale, madame Najat Vallaud-Belkacem, a annoncé en décembre 2015 les 12 mesures essentielles qui renforceront les conditions facilitant l'insertion professionnelle, que ce soit dans l'enseignement général, technologique ou professionnel (www.education.gouv.fr).

En février dernier, M le Recteur décide de la création d'un pôle REE au sein de la Dapfic, confié à Madame Zahra KHALFI, adjointe au Dapfic (photo ci-contre).



La DAPFIC est en prise directe avec les corps d'inspection, le CSAIO ainsi que l'ensemble des responsables académiques.

Ses missions s'inscrivent dans une approche globale de la formation professionnelle mais également dans la dynamique de la formation tout au long de la vie. Gérant des dossiers multiples, elle intègre les services de la formation continue avec le réseau des Greta, la formation initiale, le Dava (validation des acquis d'expérience), le SAIA (apprentissage) et le Cafoc. En lien naturel avec le monde extérieur, la Dapfic s'enrichit désormais de ce nouveau pôle dédié à la REE, dont l'objectif in fine est de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes.

Le pôle REE, c'est une équipe dont les origines professionnelles sont multiples : chargée de mission, Ingénieurs pour l'école, CET, secrétaires... Il s'appuie dans son action sur la logique territoriale mise en place dans l'Académie depuis plusieurs années, et en particulier sur les Comités Locaux Education-Economie (CLEE). Il traite de nombreuses thématiques telles que : les 80 conventions et accords-cadres nationaux ou académiques avec les partenaires (branches et syndicats professionnels, entreprises, associations...) ; l'organisation de rencontres entre M. le Recteur et les partenaires ; un ensemble de concours ; les temps forts particuliers tels que la Semaine Ecole Entreprise, la Semaine de l'industrie, la Semaine de l'entrepreneuriat au féminin... ; il assure également le suivi du réseau des conseillers technologiques (CET).

Des informations sont d'ores et déjà disponibles en consultant www.ac-nantes.fr/formation-professionnelle/relation-education-economie/.

Propos recueillis auprès de Mme Zahra Khalfi

en juin 2016 - Contact : dapfic.formation-initiale@ac-nantes.fr

Des enquêtes qui interrogent...

Bien sûr, on peut toujours discuter de la valeur scientifique d'une étude d'opinion ou relativiser les résultats d'une enquête sondagière, mais les médias ont publié dernièrement plusieurs séries de chiffres qui ont attiré notre attention.

Commençons par le sondage - publié le 9 mai - qui a fait le buzz : selon Opinion Way, enquêtant pour les éditions Tissot (spécialisées en Droit du travail), **53 % des salariés français seraient prêts à tout pour réussir en entreprise**, y compris à mentir par omission (29 %) ou même « d'user de leurs charmes » (22 %). Il semblerait même que les salariés considèrent que les meilleurs moyens de réussir sont de « savoir flatter ses chefs » (43 %) et l'égoïsme (38 %). La compétence comme premier facteur de réussite en entreprise ne recueille que 36 % des réponses...

L'EMC paraît plus que jamais nécessaire afin de former des générations solidaires et altruistes, y compris au travail, ce qui n'est en aucune manière incompatible avec l'ambition individuelle et collective.

Poursuivons avec l'enquête de l'Observatoire social de l'Entreprise dont les résultats ont été rendus eux aussi publics en mai dernier : **pour 47 % des 404 chefs d'entreprises interrogés, « le numérique est un simple phénomène de mode quand 52 % pensent que c'est une révolution ».**

La fameuse « fracture numérique » n'est pas toujours là où on penserait a priori la rencontrer...

Quant au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq), il établit dans une enquête menée en 2014 que **« les jeunes diplômés de bac + 5 estiment que leur niveau en compétences générales, en sortant de formation, n'est pas à la hauteur de ce qui est requis pour occuper leurs emplois ».** Compétents techniquement, ceux qui exercent depuis un an se sentent démunis « en organisation du travail et gestion des activités, en communication écrite et orale, en recherche et traitement de l'information et lorsqu'il faut poser une problématique et les étapes d'un projet »

(« Ouest-France » du 25 mars 2016).

De là à penser que l'immersion régulière en entreprise, quel que soit le cursus de formation initiale, est une nécessité, il n'y a qu'un pas qu'il ne faut sûrement pas hésiter à franchir.



Merci d'avoir pris le temps de lire le B.I.P. n°15.

Retrouvez-le en ligne sur

www.ia53.ac-nantes.fr

rubrique Orientation -

monde économique et professionnel

DIFFUSEZ-LE AUPRÈS DE VOS COLLÈGUES !

Le B.I.P. (Bulletin d'Information des profs-relais de la Mayenne)

est une publication de la D.S.D.E.N. de la Mayenne -

Cité administrative - Rue Mac Donald - B.P. 3851 -

53 030 - Laval cedex 9

Directeur de la publication : Nicolas Bertrand

nicolas.bertrand@ac-nantes.fr

Rédacteur : Hugues Le Guével

hugues.le-guevel@ac-nantes.fr